

## Le coût des études

Par **juliette**, le **01/10/2008** à **19:12**

Je confirme ce que dis Katharina, les études c'est cher:  
Voilà quelques unes de mes dépenses du mois de septembre:

- frais d'inscription
- frais de sécurité sociale
- un code civil à 36 euros
- un code du travail à 58 euros
- un code de commerce à 47 euros.

( je précise que j'ai acheté tous les codes dans leurs versions simples, sinon il fallait rajouter encore une dizaine d'euros pour le céderonm)

+ normalement je devrais encore acheter:

- un livre en droit du travail
- un livre en droit commercial
- un livre pour les contrats spéciaux

Comme un livre coute environ 35 euros faites le calcul ...

Par **pipou**, le **01/10/2008** à **19:27**

okay, disons grosso modo que le total te coûtera 1000 euros (dépendant des frais d'inscription et de ta sécurité sociale).

Sauf que :

-sécurité sociale = aide à la santé, médicaments, médecins, etc ... pour une année sur un nombre illimité de visites

-paiement des cours seulement = à peu près 380 euros ... pour une année de cours !

Calculs : une année scolaire dure 8 mois

Ca te ferait 47,50 euros par mois.

En un mois, tu as à peu près 20 jours de cours (8 jours de week-end approximativement).

Ca te reviendrai donc à payer 2,15 euros par jour, pour 6 à 8 heures de cours !

L'enseignement est moins cher que le RU !!!!!!!! En plus, c'est de la qualité ...

-les livres : ils te serviront les années à venir aussi, tes codes tu les foudras pas à la poubelle à la fin de l'année. Et ce n'est qu'un achat en début d'année/de semestre. C'est pas comme si tu payais 35 euros le mois rien que pour des bouquins !

Si on fait le calcul total pour tes bouquins :

141 total pour tes codes (civil, travail et commerce)

105 euros pour le reste (3 bouquins à 35 euros grosso modo)

Sachant que tes codes vont te servir les années d'après, on prendra en considération que les bouquins "secondaires".

Donc supposons 105 euros par semestre, ce qui fait 210 euros de bouquins "extra" dans l'année.


Bouquins que tu utiliseras tous les jours, les années d'après, ou que tu peux encore revendre ...

Enfin, je sais bien que tout dépenser en un seul coup comme ça ça revient cher, je suis étudiante aussi, même si je suis financée par mes parents, mais si on fait le suivi dans l'année, ça revient à vraiment, vraiment pas cher du tout ... C'est très relatif tout ça.

Par **HeloBarka**, le **01/10/2008** à **19:38**

Je veux pas épiloguer, mais je suis en Angleterre, et quand je vois que le 1er jour, ils ont présenté les prix et ont bien rappelé qu'il fallait se dépêcher de payer... Ca fait peur. Ca allait de l'ordre de 15000£ par an, à 25000£ pour certaines filières. Sachant qu'en plus faut compter le logement, les bouquins (et on a intérêt d'en acheter pas mal, vu la pauvreté des cours...même si la plus grande bibliothèque d'Angleterre compense), la bouffe, etc...

Si je n'étais pas Erasmus, et même si je suis loin d'être boursier en France, j'aurai pas eu les

moyens de payer les études ici  En France c'est quand même incomparable avec ici...

Par **pipou**, le **01/10/2008** à **19:43**

c'est ce que je disais dans un précédent poste en faisant référence à une pub de HSBC qui disait :

[b:c13mt643][u:c13mt643]Combien vous coûte une année d'études ?[/b:c13mt643][u:c13mt643]

[b:c13mt643]20 000 euros en Angleterre[/b:c13mt643] (y'a l'image d'une fille avec le costume noir et son diplôme et le petit chapeau)

[b:c13mt643]6 500 euros en France [b:c13mt643] (un gars habillé jean t-shirt en train de feuilleter dans un bouquin)

[b:c13mt643]1000 euros à Pékin[/b:c13mt643] (image d'un petit chinois en train d'étudier)

:?

et y'avait un autre pays, mais je m'en souviens plus du tout Image not found or type unknown

Enfin, c'était assez parlant comme affiche (j'arrive toujours pas à la retrouver sur le net !)

Par **x-ray**, le **01/10/2008** à **19:47**

C'est pas pour dire, mais tout ça, c'est HS...

Le coût des études, qui revient régulièrement, devrait peut-être faire l'objet d'un post particulier...

Enfin, j'me mêle, j'me mêle...Chut...

Par **pipou**, le **01/10/2008** à **19:48**

:lol:

Y'a-t-il un admin pour sauver le topic ? Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **01/10/2008** à **20:32**

J'ai à nouveau divisé les sujets.

Je ne suis pas trop d'accord avec ton analyse pipou, mais pour des raisons personnelles.

Juste une remarque sur les ouvrages. Les livres ne sont pas franchement amortissables, du moins pas depuis quelques années. Le droit est une matière très vivante, et depuis quelques années les réformes pleuvent. En ce moment, tu as des livres imprimés en septembre qui sont périmés. Je pense au droit des obligations, au droit des sociétés, au droit du travail, au droit de la famille... Au prix des ouvrages il vaut mieux emprunter les plus récents à la BU - et certaines facs proposent des accès compris dans les frais d'inscription à d'excellentes revues juridiques.

Les Codes c'est aussi particulier, je parle de ceux nécessaires après la licence. Le Code du 101.

travail, le CGI etc changent en cours d'année et pas à la rentrée, c'est un cauchemar Image not found or type unknown

Avec les réformes ils sont inutiles l'année d'après, et à part gruger un L2 ou L3 crédule tu ne pourras pas les revendre sauf si la partie qui intéresse au programme a été épargnée ( ou alors tu trouves un bouquiniste accueillant ).

Quand tu vois que les Codes au-dessus de la licence partent dans les 50 à 80 euros...

On devrait bénéficier d'un avoir de Dalloz et Litec pour recycler nos vieux Codes, qui nous

donnerait une réduction intéressante sur l'achat des nouveaux 

Par **pipou**, le **01/10/2008 à 20:50**

[quote="mathou":38q1y05z]J'ai à nouveau divisé les sujets.


Je ne suis pas trop d'accord avec ton analyse pipou, mais pour des raisons personnelles.  
[/quote:38q1y05z]

c'est normal, tout le monde ne peut pas être d'accord avec tout le monde, sinon le monde

serait inintéressant ! 

[quote:38q1y05z]Juste une remarque sur les ouvrages. Les livres ne sont pas franchement amortissables, du moins pas depuis quelques années. Le droit est une matière très vivante, et depuis quelques années les réformes pleuvent. [/quote:38q1y05z]

:?

ouais ... pas faux ... j'y avais pas pensé de ce point de vue là 

[quote:38q1y05z]On devrait bénéficier d'un avoir de Dalloz et Litec pour recycler nos vieux

Codes, qui nous donnerait une réduction intéressante sur l'achat des nouveaux 

[/quote:38q1y05z]

:D

bonne idée lol ! 

Par **akhela**, le **01/10/2008 à 23:00**

CC, CT et Cco sont nécessaires pour l'examen chez vous? bon alors ok c'est un cout non négligeable. Après les livres je suis pas d'accord, ils sont dispo en biblio, les acheter c'est du confort ça ne rentre pas dans le cout des études. La sécu ne rentre pas non plus dans le cout des études car c'est un cout de la vie hors CMU en France.

Reste les loyers pour ceux habitant loin des facs et le transport et ces deux couts dépendent des villes où l'ont fait ses études (Paris et Aix sont nettement plus cher que Lille elle même plus cher qu'une petite fac genre Mulhouse ...) et effectivement au niveau du logement, la France est relativement chère (comparé à la Belgique certainement, à l'Allemagne, au Lux et à l'Angleterre je ne suis pas certain). Mais je maintien que les études en France ne sont pas chère. Après le système est vérolé : le système universitaire n'incite pas les banques aux prêts étudiants (considérant le taux d'échec ce seraient un trop gros risque pour la banque) alors que le système sélectif lui le permet facilement (l'exemple avec les grandes écoles en France).

Par **jeeecy**, le **02/10/2008** à **07:14**

[quote="juliette":1jrvieqw]Je confirme ce que dis Katharina, les études c'est cher: Voila quelques unes de mes dépenses du mois de septembre:

- frais d'inscription
  - frais de sécurité sociale
  - un code civil à 36 euros
  - un code du travail à 58 euros
  - un code de commerce à 47 euros.
- ( je précise que j'ai acheté tous les codes dans leurs versions simples, sinon il fallait rajouter encore une dizaine d'euros pour le céderonm)

+ normalement je devrais encore acheter:

- un livre en droit du travail
- un livre en droit commercial
- un livre pour les contrats spéciaux

Comme un livre coute environ 35 euros faites le calcul ...[/quote:1jrvieqw]  
personnellement je ne trouve pas cela cher...

allez tu payes 350 euros ta scolarité, as-tu une idée du coût d'un professeur?

les études seraient chères si l'Etat français ne subventionnait pas autant nos études et là on aurait un système du genre anglo-saxon avec des prix de 20 000 à 40 000 euros par

an 

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **09:01**

;:-)

tout à fait d'accord avec vous, Jeecy et akhela 

[quote:1ejmvujp]CC, CT et Cco sont nécessaires pour l'examen chez vous? bon alors ok c'est

un cout non négligeable. Après les livres je suis pas d'accord, ils sont dispo en biblio, les acheter c'est du confort ça ne rentre pas dans le cout des études.[/quote:1ejmvujp]

dans ma fac à moi, on a pas droit au code pendant les examens (du moins en L1 et L2). J'ai pas acheté de Code de Commerce l'année dernière, même si on avait Droit des Affaires, et que je l'ai prise en tant qu'option. J'ai tout simplement appris les articles que la prof avait cité dans son cours, et de quoi ça parlait. En pénal on avait droit à une annexe mais pas le Code.

Donc toutes les facs ne sont pas pareilles comme tu vois 

[quote:1ejmvujp]Reste les loyers pour ceux habitant loin des facs et le transport et ces deux couts dépendent des villes où l'ont fait ses études[/quote:1ejmvujp]

Il y a des forfaits illimités pour les transports en public, vraiment pas cher, spécial étudiant. En plus, les bus roulent au gaz naturel, donc c'est écolo, donc c'est mieux qu'une voiture, donc faut prendre le bus et le tram, parce que ça pollue moins !! [i:1ejmvujp](non, je ne fais pas de

la pub pour la TAG)[/i:1ejmvujp] 

[quote:1ejmvujp]au niveau du logement, la France est relativement chère[/quote:1ejmvujp]

Par contre, je m'accorde à dire que le logement ça revient cher, mais y'a des aides au

logement, heureusement ... ça amortit un peu. 

Par **Kem**, le **02/10/2008 à 12:58**

N'y a-t-il pas une aide via un prêt étudiant qui a été mise en place très récemment par le gouvernement français ?

A propos des codes et des livres : on a toujours pu les louer en bibliothèque. Dans ma fac en Belgique, on avait créé un système de "coopération" pour les codes : plus on était nombreux à les commander en même temps, plus on avait une belle réduction. Je précise que nous n'avions QUE les codes, tous nus, et sans jurisprudence dedans ou autres commentaires: cela réduit la taille du livre et donc les coûts, parallèlement (oui, y'a pas les auteurs des commentaires à payer ...)

Je n'ai jamais acheté aucun livre de droit :p

Concernant le logement : en Belgique, effectivement, c'est pas trop cher : entre 150 et 250 € de loyer en moyenne pour les kots. En France ... rien n'est organisé pour les étudiants ! Pourtant avec le nombre de facs au m<sup>2</sup> qu'on trouve en Ile de France ! J'ai tendance à trouver cela scandaleux.

Pour la mutuelle : en Belgique, on reste attaché aux parents le temps des études ou alors

c'est via des aides sociales. En France, par exemple, j'ai été contrainte de prendre la mutuelle étudiante lors de mon inscription (zut quoi, 192 €!) alors que j'étais salariée (ce que je suis toujours) parce que mon contrat ne couvrait pas toute l'année (jusqu'en septembre 2008). Depuis que je suis en CDI, j'essaie de récupérer ma mise, à juste titre, en précisant que j'ai cotisé deux fois à la sécu : les administrations se renvoient le bébé depuis des semaines.

Quelle galère, tous ces systèmes alternatifs ...

Bref, j'arrête le HS :

Les études coûtent plus cher en France si vous ne résidez pas chez vos parents. Sinon, c'est plus ou moins pareil qu'en Belgique.

Pour les pays anglo-saxons, par contre ... ça pique ...

Cette année, le coût global de mon année aura été de:

- 4 codes (j'en reste traumatisée ... de ces codes annotés)
- l'inscription administrative
- l'inscription pédagogique
- un petit bouquin sur le droit des sûretés en France que je n'ai jamais ouvert
- un petit bouquin sur le droit judiciaire français que j'ai feuilleté rapidement histoire de ne pas être trop à la masse.

Total : moui, un bon millier d'€ ...

- un

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **13:34**

un bon millier d'euros, mais pour toute l'année ! Mais si tu compares avec les universités en Angleterre par exemple, c'est bon marché. Mais comme on l'a dit déjà, c'est très relatif tout ça.

C'est le coût de la vie en France surtout qui fait mal. Quand tu loues un appart, t'en as pour minimum 300 euros, sans compter les trucs qui vont avec (la taxe d'habitation, les factures d'électricité, d'eau, etc).

Mais quand on voit les chambres universitaires, c'est franchement pitoyable. Ils nous prennent pas pour de la merde quoi ! Une chambre sur le campus, de 9m<sup>2</sup>, louée 170 euros, t'as un lit, une étagère, une table. C'est tout serré, cuisine, toilettes et douches communes, sans compter l'état des murs tout jauni partout, le lit qui grince, les escaliers sales et tout ...

Mais les études en elles-mêmes, 350 à 380 euros rien que pour les inscriptions, et pour toute l'année, c'est carrément donné, surtout quand t'habites avec maman papa et que t'as aucune dépense supplémentaire !

Par **juliette**, le **02/10/2008** à **14:42**

"CC, CT et Cco sont nécessaires pour l'examen chez vous?"

Nous sommes obligés de les acheter car on doit obligatoirement les amener en TD, et pour

l'examen on le sait le matin de l'épreuve si c'est autorisé ou pas.

"Après les livres je suis pas d'accord, ils sont dispo en biblio, les acheter c'est du confort ça ne rentre pas dans le cout des études."

C'est ce que je faisais en I1 et L2, maintenant ce n'est plus possible, car à la BU dans certaines matières comme commerce, travail il ya que 5 ou 6 livres qui datent de 2008 donc à jour.

Avec tous les couts que j'ai cité j'ai encore le logement, car avec les horaires de la fac je ne peux pas rentrer chez moi.(plus de train à ces heures là.)

Pour l'argument: c'est + cher en Angleterre, c'est vrai mais c'est pas une raison valable je trouve.

Par **AllRight**, le **02/10/2008** à **15:44**

Désolé mais pour ma part, je trouve cela cher et je trouve que cela favorise un certain "élitisme". Rien qu'à Nancy, ceux qui n'ont pas de PC (j'en ai un, mais là n'est pas la question), sont défavorisés : les TDs sont à télécharger sur Internet puis à imprimer soi-même. Tout cela à un cout - je le sais -, mais on ne part pas tous sur un même pied d'égalité. Alors, oui, effectivement, il y a les fumistes qui ne foutent rien à la FAC ou les petits rigolos (dixit notre professeur de Droit Civil) qui volent des piles de TD pour éviter de les faire, mais ce n'est pas tous les étudiants!

Payer pour être éduqué! Quand on voit déjà le prix qu'il faut déboursier pour se cultiver (livres, musique, films)...

D'ailleurs, quelqu'un connaîtrait-il les statistiques de réussite suivant les classes sociales?

Par **juliette**, le **02/10/2008** à **16:44**

Je n'ai plus les stats précises (mais je me souviens qu'elles étaient dans mon livre de socio de terminale), mais les enfants de cadres redoublent X fois moins que les enfants d'ouvriers.

Les enfants de cadres ont X fois + de chance d'aller à la fac que les enfants d'ouvriers.

Par **AllRight**, le **02/10/2008** à **17:10**

Bizarrement, cela me semble assez logique. Quand on est aisé, on a tendance à se reposer sur ses acquis sociaux, alors que quand on démarre de très bas et que l'on a l'envie de réussir, on peut déplacer des montagnes.



Par **jeeecy**, le **02/10/2008** à **17:30**

[quote="AllRight":1coiwdr8]Bizarrement, cela me semble assez logique. Quand on est aisé, on a tendance à se reposer sur ses acquis sociaux, alors que quand on démarre de très bas et que l'on a l'envie de réussir, on peut déplacer des montagnes.[/quote:1coiwdr8]  
euh juliette disait le contraire....

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **17:54**

[quote="juliette":3iw4m5c1]"CC, CT et Cco sont nécessaires pour l'examen chez vous?"  
Nous sommes obmligés de les acheter car on doit obligatoirement les amener en TD, et pour l'examen on le sait le matin de l'épreuve si c'est autorisé ou pas.

"Après les livres je suis pas d'accord, ils sont dispo en biblio, les acheter c'est du confort ça ne rentre pas dans le cout des études."

C'est ce que je faisais en I1 et L2, maintenant ce n'est plus possible, car à la BU dans certaines matières comme commerce, travail il ya que 5 ou 6 livres qui datent de 2008 donc à jour.[/quote:3iw4m5c1]

[quote:3iw4m5c1]

Avec tous les couts que j'ai cité j'ai encore le logement, car avec les horaires de la fac je ne peux pas rentrer chez moi.(plus de train à ces heures là.)

Pour l'argument: c'est + cher en Angleterre, c'est vrai mais c'est pas une raison valable je trouve.[/quote:3iw4m5c1]

Juliette, on parlait du coût des inscriptions, de ce que tu payes à la fac même, ton inscription quoi, hors sécu. La fac en tant que soit, n'est vraiment pas cher, mais la vie en France l'est. Et c'est ce que tout le monde mélange là. Vivre en France est cher, certainement.

Les gens qui sont dans des grandes écoles (privé donc) payent 10 000 euros leur cursus de deux à trois ans (en gros hein, il faudrait vérifier).

Ils ont aussi le logement à payer eux, la bouffe etc ... Ca revient quand même à beaucoup beaucoup plus cher, tu ne trouves pas ? Et eux aussi ils ont des bouquins à acheter, des dépenses à faire, tout autant que nous à la fac.

Les enfants d'ouvriers reçoivent souvent une bourse, ce qui peut les aider à réussir, mais sans en abuser. Je pense qu'au bout de deux redoublements tu la perds.

Ce qu'un ami à moi vient de me dire est assez intéressant. Quand je lui ai posé la question, il a dit qu'il trouvait que c'était pas juste que les boursiers ne paient rien, sous prétexte que leurs parents aient moins de moyens que d'autres, et que l'inscription devrait être gratuite pour tout le monde.

C'est une façon de voir les choses, mais il faut aussi penser au financement de la fac, des papiers, de l'administration, de Canard WC (même si on dirait qu'ils en utilisent jamais), de l'électricité, du chauffage, sans compter l'approvisionnement des bouquins en masse chaque

année à la BU.

Tout ce que j'ai dit en haut, concerne les éléments "matériels". Et nos professeurs alors ? ce sont des fonctionnaires, ils sont payés par l'Etat (et heureusement !) et ça coûte cher un professeur ! (d'un autre côté, quand t'as un bac+8, tu t'attends pas à recevoir le smic non plus).

L'Etat français est en déficit mes amis, mais il nous accorde quand même une éducation et un système de sécurité sociale très rentable, très abordable, et de qualité ! S'il payait en plus de tout ça, la note EDF de toutes les facs de France, ce serait mieux qu'un Etat providence, un Etat cadeau, paradis !

Si on prends mon exemple à moi, non française :

Moi je suis étrangère, financée par mes parents. Un euro équivaut à 46 roupies mauriciennes. Sachant que j'ai un loyer, de la bouffe, des bouquins, des factures, une sécu et une mutuelle à payer ... vous vous en plaingniez, mais faites le calcul pour moi en roupies !

Et pourtant, la France est nettement moins cher que beaucoup d'autres pays, avec la qualité qui va avec, des études, des facs reconnues. Le budget "fac" représente un pourcentage tellement bas dans mon budget annuel, c'est hallucinant, surtout quand j'en parle avec des amies qui étudient en Angleterre [i:3iw4m5c1](je vous parle beaucoup de l'Angleterre, je sais, mais tout simplement parce que énormément de gens ici vont là-bas pour étudier, donc vu comme j'en entends parler ...)[/i:3iw4m5c1]

Par **Thibault**, le **02/10/2008** à **18:03**

On est d'accord que les livres coûtent cher, c'est vrai, et là dessus on peut dire que les grandes éditions (genre Dalloz :p) se sucent un max en raison de leurs grandes part de marché.

Pour ce qui est des inscriptions... c'est ridicule, comparé aux autres pays, pays où il faut bien trouver un logement, se nourrir etc. en plus du seul coût des études.

Ce qui coûte cher, c'est le logement, surtout... 500€ minimum un petit appart' à Lyon... abordable en colloc', mais tout de même.

Même pour les gens censés être "riches" (ou "bourges" pour certains), ce n'est pas facile...

Ma soeur fait des études dans une autre ville que la mienne, il faut lui payer un appart' donc.

Moi, j'ai la chance de pouvoir faire mes études en restant chez mes parents, pour l'instant.

Mon père, qui est avocat (un grand capitaliste avec un gros cigare à la bouche, qui gagne 200

000 \$ par mois (bah oui, on compte en dollars nous Image not found, proxy pour le web), ne pourra malheureusement pas payer deux appart', à moi et à ma soeur...

Le coût des inscriptions à la fac comprend un certain nombre d'avantages, comme (dans la majorité des facs) les livres dispos au moins pour les consulter, plancher dessus pour les cours, un accès internet etc., et, il ne faut pas l'oublier, un enseignement de qualité (c'est fait pour, la fac, non ?).

Par **Patate**, le **02/10/2008** à **19:17**

Moi je suis boursière, l'année dernière j'étais échelon 5 donc un peu plus de 400 euros par mois. Ca me permettait déjà de payer mon loyer (350 euros) et en plus j'avais les APL (160 euros). Pour moi au début de l'année c'est souvent la fête, j'ai bossé tout l'été je me sens

riche. Au mois de janvier, ça se corse. L'année dernière je n'ai eu les APL qu'à partir de mars et au mois de janvier mon compte était...vide. Du coup il me restait 50 euros par mois lol. Heureusement, je vis avec mon copain( ça facilite les choses, facture payées à deux, courses à deux ça revient moins cher...etc)) et mon père me paie mon forfait et l'assurance de ma voiture. En dehors de ces deux choses, je me débrouille. Mais je crois que j'ai de la chance, je ne suis vraiment pas à plaindre avec ma bourse et les APL, je peux me faire plaisir de temps en temps. Le truc un peu embêtant c'est que vu que je travaille dès la fin des partiels jusqu'à la rentrée, je n'ai pas vraiment de temps pour faire des stages. Mais cette été, je compte me réserver 3 semaines pour un stage, tant pis je me priverai un peu plus

pendant l'année

J'ai vu personne en parler mais on est beaucoup ici à travailler l'été? Je ne sais pas trop comment ça se passe dans les autres régions mais en ce qui me concerne, je suis dans une région très touristique donc c'est vraiment facile de trouver un job d'été...

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **19:34**

Le mieux serait de te trouver un stage rémunéré, mais en général, c'est de l'exploitation maximum, et tu gagnes moins que de faire la plonge tout l'été

Par **Patate**, le **02/10/2008** à **19:39**

Exactement... J'ai fait un stage de 3 semaines au mois de mai dernier et j'ai gagné...300

euros. Cet été j'ai travaillé de nuit (mise en rayon) et par mois j'ai gagné...1800 euros :D

Par **doui**, le **02/10/2008** à **20:14**

j'ai trouvé (par miracle) un stage bien rémunéré, que j'ai réussi à faire en plus d'un job d'été qui payait pas trop mal non plus ... mais bon pour le stage c'était + ou - du piston, doublé d'un

coup de bol monstrueux pour que les 2 se combinent

:))

Image not found or type unknown (j'ai même réussi à prendre quelques jours de vacances!).

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **20:31**

:D

J'ai fait sept semaines de stage, et j'ai gagné ... 112 euros Image not found or type unknown  
:D

16 euros par semaine, pour 50 heures de travail Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **02/10/2008** à **20:35**

[quote="doui":3t2s36qh]

soit dit en passant, je suis boursier, donc je vois ça de ma fenetre de boursier ... (et meme si c etait pas le cas je crois quand meme pouvoir donner des avis objectifs sans pour autant etre directement concerne)[/quote:3t2s36qh]

Si tu avais lu mon post en entier tu aurais pu citer ceci :

[quote="Katharina":3t2s36qh]

Je précise que je ne vise pas Doui quand je dis ça, car je ne connais pas sa situation personnelle.[/quote:3t2s36qh]

Je ne me suis pas permise de te juger, je parlais de façon générale. Je l'ai justement précisé car je ne voulais pas que tu te sentes visé car je t'avais cité au dessus.

[quote="akhela":3t2s36qh]ha oui : 150€ pour deux codes ?????? tu te fous de nous ???? tu as deux exam avec code autorisé qui ne sont pas le CC et le CP?  
[/quote:3t2s36qh]

Là encore, tout n'a pas été lu

[quote="Katharina":3t2s36qh] 150 ( deux codes obligatoires à acheter et un bouquin pour le TD ) [/quote:3t2s36qh]

Alors sinon concernant les livres, bien sûr qu'on peut utiliser la BU, mais dans ma nouvelle fac on ne peut les emprunter que pour 2 semaines sans prolongation, sans compter que les éditions ne sont pas récentes et les manuels peu nombreux. Donc il m'a semblé quelque peu nécessaire d'investir dans un bouquin de droit des sociétés, vu que c'est mon TD à plus gros coeff, et que le cours du prof ne me suffit pas. Ce livre m'a donc couté 44 euros ( Cozian ).

Après je pense qu'il faut faire la part des choses, l'école est pour moi censée être accessible

à tous, alors que justement il est difficile pour la classe intermédiaire d'assurer financièrement des études de droit.

Pipou quand tu dis qu'il faut payer les profs, et ci, et ça, tu reconnais donc qu'il faut avoir une certaine richesse pour avoir le droit de suivre des études supérieures.

Par **Patate**, le **02/10/2008** à **21:03**

:D

[quote="pipou":37k3mpcr]J'ai fait sept semaines de stage, et j'ai gagné ... 112 euros [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="825 250 999 278"/> :D

16 euros par semaine, pour 50 heures de travail [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="508 306 755 324"/> [quote:37k3mpcr]

:wink:

Je m'incline [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="183 380 325 398"/> j'ai eu un salaire de cadre comparé à toi

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **21:07**

[quote="Katharina":3o6nfw4]Pipou quand tu dis qu'il faut payer les profs, et ci, et ça, tu reconnais donc qu'il faut avoir une certaine richesse pour avoir le droit de suivre des études supérieures.[/quote:3o6nfw4]

Je n'ai pas dit que l'éducation était gratuite non plus, juste dit que c'était dérisoire, par rapport [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="775 565 920 586"/> :wink.

à tout ce qu'on propose à la fac (nombre de matières, options, langues, etc ...) [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="775 614 986 633"/>

Y'a des institutions ici qui proposent des diplômes où tu dois payer par matières (un truc comme 5 000 balles par matière) donc bon ... c'est en prenant tout ça en considération, et par rapport à des expériences vécues et à des gens me racontant les leurs que j'ai pu tirer de

telles conclusions, et avoir un tel avis sur les choses. [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="545 741 755 758"/>

Mais bien sûr, tout le monde ne peut pas être d'accord avec moi (ce qui est encore mieux,

puisque ça relance le débat perpétuellement !) ... [img alt="Image not found or type unknown" data-bbox="515 832 720 851"/>

pis toutes façons, les français sont connus pour être des éternels râleurs, quoi qu'il arrive

:lol:

Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **02/10/2008** à **21:13**

[quote="Patate":133r4mvz][quote="pipou":133r4mvz]J'ai fait sept semaines de stage, et j'ai

gagné ... 112 euros Image not found or type unknown

:D

16 euros par semaine, pour 50 heures de travail Image not found or type unknown [/quote:133r4mvz]

:wink:

Je m'incline Image not found or type unknown j'ai eu un salaire de cadre comparé à toi[/quote:133r4mvz]

le pire, c'est que j'ai travaillé dans une banque (pour entreprise), que j'entendais des transactions à des millions de dollars (minimum 500 000 dollars, alors je te laisse imaginer le Image not found or type unknown

poinds de la banque), et moi je gagnais des prunes ... grrrr ! Image not found or type unknown

:evil:

J'avais un pote qui a fait la plonge pendant 4 semaines, et il a gagné 800 euros Image not found or type unknown

Par **doui**, le **02/10/2008** à **21:15**

[quote="Katharina":obzn53td][quote="doui":obzn53td]

soit dit en passant, je suis boursier, donc je vois ça de ma fenetre de boursier ... (et meme si c etait pas le cas je crois quand meme pouvoir donner des avis objectifs sans pour autant etre directement concerne)[/quote:obzn53td]

Si tu avais lu mon post en entier tu aurais pu citer ceci :

[quote="Katharina":obzn53td]

Je précise que je ne vise pas Doui quand je dis ça, car je ne connais pas sa situation personnelle.[/quote:obzn53td]

Je ne me suis pas permise de te juger, je parlais de façon générale. Je l'ai justement précisé car je ne voulais pas que tu te sentes visé car je t'avais cité au dessus.

[/quote:obzn53td]

ok désolé, je te prie de m'excuser.

Mais je maintiens quand même mon avis, parce que si tu parles de l'avis biaisé des personnes aisée de manière générale, tu ne réponds pas vraiment sur le fond du problème.

Le fait est qu'un boursier ne paie pas ses études.

Les gens qui sont juste au dessus du seuil, par définition ils sont une minorité, et par définition encore ils ont les moyens de payer 400 € par an. Je dis pas que c'est pas une grosse somme dans leur budget, mais ça reste surmontable, ie : celui qui veut étudier à la fac et qui est juste au dessus du seuil peut payer son inscription.

Après j'ai jamais dit qu'on était tous égaux dans le système (acheter plein de livres, meilleur taux de réussite des catégories sup, pouvoir choisir d'aller étudier dans une autre région ...) , simplement que c'est possible, dans la majorité des cas, d'étudier (du moins le droit) à frais réduits.

Par **juliette**, le **02/10/2008 à 21:30**

"Les gens qui sont dans des grandes écoles (privé donc) payent 10 000 euros leur cursus de deux à trois ans"

Justement c'est ce genre de chose que ne cautionne pas.

Pour aller dans ces écoles il faut être bon + avoir de l'argent.

(certains élèves très très brillants ne peuvent jamais y aller faute de moyens)

" il faut aussi penser au financement de la fac, des papiers, de l'administration, de Canard WC (même si on dirait qu'ils en utilisent jamais), de l'électricité, du chauffage, sans compter l'approvisionnement des bouquins en masse chaque année à la BU.. Et nos professeurs alors ? ce sont des fonctionnaires, ils sont payés par l'Etat (et heureusement !) et ça coûte cher un professeur ! "

Je suis d'accord que tout ça coute cher, mais ce que je trouve dommage c'est que certains étudiants sont obligés d'arrêter ou de raccourcir leurs études à cause de ça.

Par **pipou**, le **02/10/2008 à 21:37**

à cause du coût de la fac, ou du coût de la vie,} parce qu'il faut pas les mélanger quand

même, même si ça sort de la même "bourse" Image not found or type unknown

Par **Katharina**, le **02/10/2008 à 21:58**

[quote="doui":2ls9pt6i]

ok désolé, je te prie de m'excuser.

Le fait est qu'un boursier ne paie pas ses études.

Les gens qui sont juste au dessus du seuil, par définition ils sont une minorité, et par définition encore ils ont les moyens de payer 400 € par an. Je dis pas que c'est pas une grosse somme dans leur budget, mais ça reste surmontable, ie : celui qui veut étudier à la fac et qui est juste au dessus du seuil peut payer son inscription.

Après j'ai jamais dit qu'on était tous égaux dans le système (acheter plein de livres, meilleur taux de réussite des catégories sup, pouvoir choisir d'aller étudier dans une autre région ...) , simplement que c'est possible, dans la majorité des cas, d'étudier (du moins le droit) à frais réduits.[/quote:2ls9pt6i]

:wink:

Pas de problème 

Je comprend ton avis, seulement pour exposer mon cas en L1 j'ai été boursière, en L2 non à quelque choses comme 8 euros près ( sachant que j'ai aussi mon frère qui n'a pas eu la bourse en étude sup, soit 800 euros d'inscriptions pour la famille ), cette année je l'ai eu à nouveau, et je sais déjà que l'an prochain je ne l'aurais plus.

Enfin, ce que je veux dire c'est que c'est vraiment pas évident quand on se situe au milieu. et pour le moment la solution c'est le prêt bancaire, car la somme des inscriptions n'est pas surmontable dans ma situation.

Par **doui**, le **02/10/2008** à **22:16**

c'est bien d'exposer ta situation, on peut compatir, mais ça ne prouve rien.

Pour X raison (je ne porte pas de jugement), tu ne vis plus chez tes parents.

Si c'est intentionnel, tu dois assumer ton choix, et ne peut te plaindre du système.

si c'est par contrainte, ton cas est exceptionnel (là ce n'est que mon opinion, à la limite on peut discuter de ce caractère exceptionnel), donc ne prouve rien du tout.

Si tu es obligée de contracter un emprunt, c'est parce que tu as "créé un nouveau foyer" (encore une fois pour X raison), ce qui engendre des coûts substantiels, et non parce que les frais d'inscriptions sont trop cher en france.

Par **Katharina**, le **02/10/2008** à **22:18**

Non je n'ai pas contracté d'emprunt pour mon départ, mais pour les inscriptions. Je m'en sors financièrement en temps normal sans avoir de frais supplémentaires.

C'est bien là le problème je ne peux pas inventer 400 euros supplémentaires en septembre...



Tout le problème vient bien de l'inscription, pas d'ailleurs. Lorsque je suis boursière pas de problème, quand à quelques euros près je ne le suis pas, sortir 400 euros est insurmontable.

Par **doui**, le **02/10/2008** à **22:27**

Désolé mais tu n'as pas compris ce que je voulais dire.

Si tu étais resté vivre chez tes parents (je dis pas que c'était effectivement possible hein), tu n'aurais pas à payer un loyer, plus une multitude de surcoût engendré par le fait de vivre seul (ou à deux) plutôt qu'à 3 ou 4.

DONC tu (ou tes parents) aurais les moyens de payer l'inscription sans que tu sois obligée de contracter un emprunt.

Par **lou2**, le **02/10/2008** à **23:26**

J'ai un avis assez partagé avec le système des bourses. Autant, je peux comprendre que les frais d'inscriptions soient quasiment gratuite pour un étudiant qui n'a pas les ressources nécessaires autant je suis un plus sceptique sur le fait qu'on lui donne pendant l'année universitaire un minimum de 150 euros par mois. Il devrait y avoir au moins une différence entre les étudiants qui vivent loin de leurs parents et ceux qui vivent chez leurs parents: ils n'ont évidemment pas les mêmes dépenses et donc les mêmes besoins

Par **doui**, le **02/10/2008** à **23:59**

Il y a une différence, puisque l'éloignement entre le domicile parental et le lieu d'études est un critère pris en compte dans le calcul des bourses.

ensuite on ne donne pas à l'étudiant boursier un minimum de 150 euros par mois, car il y a l'échelon 0, qui couvre uniquement les frais d'inscriptions et ne donne pas lieu à versement mensuel d'une bourse.

Il faut donc être au minimum échelon 1.

A titre indicatif (cf le site du CNOUS pour le barème complet), pour un couple ayant un enfant unique, étudiant près du domicile parental, pour commencer à toucher de l'argent (échelon 1), il faut des ressources annuelles inférieures à 16 900 euros. Après libre à chacun de penser ce qu'il veut de ces chiffres ou d'en débattre.

Par **pipou**, le **03/10/2008** à **07:48**

je comprends pas trop là : une personne dont les parents ont des revenus inférieurs à 16 900

euros /an peut bénéficier d'une bourse ... mais c'est quoi cette histoire de "à un euro près" dont vous parlez ?

Par **Ishou**, le **03/10/2008** à **08:09**

Si tes oarents gagnent ne serait-ce quun euro de plus que le seuil, hop, plus le droit à rien

Par **pipou**, le **03/10/2008** à **08:38**

mais les organismes qui donnent les bourses vont aller vérifier en détails les revenus exacts des parents ? parce que à un euro de plus ou de moins ... enfin, ça change pas grand chose

sur le salaire même. Bizarre tout ça n'empêche Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **03/10/2008** à **09:14**

Il faut bien mettre une limite Pipou. Si tu te dis "oh mais lui il n'est qu'a un euro au dessus, je lui donne la bourse"; tu fais quoi de celui qui est encore un euro au dessus?

Par **pipou**, le **03/10/2008** à **09:47**

mais il n'y a pas de bourse d'excellence pour les majors de promo par exemple, comme au bac ?

Par **mathou**, le **03/10/2008** à **10:05**

Ben on demande copie de l'avis d'imposition ou de non imposition, donc oui ils vérifient les revenus du foyer fiscal de l'année n-2, ce qui explique que tu peux ne pas bénéficier une année de la bourse si les revenus de l'année de référence dépassaient exceptionnellement les barèmes.

Pour les conditions générales : [http://www.cnous.fr/\\_vie\\_15.htm](http://www.cnous.fr/_vie_15.htm)

Pour le barème : [http://www.cnous.fr/docx/doc\\_sousdossier\\_178.php](http://www.cnous.fr/docx/doc_sousdossier_178.php)

Il existe d'autres bourses particulières dont l'aide au mérite qui vient d'être créée, le prix d'excellence ( celui que j'ai, qui vient du Conseil général et pas du CROUS ), des bourses de M2, des bourses au mérite remboursables en fin d'études ( proposées par des organismes,

entreprises... ). Mais ça dépend aussi des établissements. Certaines facs ont instauré assez tôt des prix pour les majors, d'autres ne commencent que maintenant.

Ces bourses hors CROUS sont plus strictes, tu n'as pas le droit de redoubler, et tu dois te battre pour les conserver. Par exemple la mienne a été suspendue neuf mois parce que le Conseil général considérait que Paris I Panthéon Sorbonne n'était pas une fac de droit agréée et qu'en transférant mon dossier là-bas je changeais d'orientation... Donc neuf mois à parlementer avec l'administration en faisant intervenir le responsable de l'UFR.

Par **juliette**, le **03/10/2008** à **13:19**

95 % des étudiants que je connais et qui ne vivent plus chez leurs parents, le font parce qu'ils n'ont pas d'autres solutions.

A la fac on fini à 20h voire 20h30 après on doit attendre le bus ou rejoindre la station de métro, puis quand ya ni pb ni grève 20 minutes de transport... et malheureusement souvent à ces heures là il n'y a plus de trains.

Alors oui certes il y a 5% des étudiants qui veulent vivre seuls par gout de l'indépendance ....

Par **doui**, le **03/10/2008** à **17:10**

oula attend, j'ai peur de mal comprendre ...

tes parents habitent à 20 min en transport de la fac/gare ?

y a un truc qui s'appelle le vélo (ou scooter/voiture mais c'est plus cher) ... et tes parents peuvent pas venir te chercher à 20h30 ? me fait pas croire que c'est 3x par semaine.

si c'est que des cas comme ça que tu connais ...

Par **Murphys**, le **03/10/2008** à **17:22**

20h30 c'est l'heure de fin des cours, ensuite y'a son transport et ensuite seulement elle est à 20 min de chez elle. C'est pas la même histoire.

En tout cas, c'est interessant de voir que le plus critique contre les non-boursiers qui ont des problèmes de financement, est un boursier lui-même.

Par **doui**, le **03/10/2008** à **17:32**

attendons un éclaircissement, mais pour moi, d'après ce qu'elle a écrit, elle prend le bus ou le métro jusqu'à la gare et après elle prend un train de 20 minutes, et c'est seulement ce train

qui n'est plus dispo à 20h30 (et elle finit pas à 20h tous les jours).

il y a donc 20 min de transport à faire "par un autre moyen", ce qui à mon sens ne justifie pas à lui seul de prendre un appart, sauf si on en a les moyens évidemment, elle n'a jamais dit qu'elle avait des problèmes de financements, ni les 95% de gens qu'elle connaît ne vivant plus chez leur parents ...

Et ce qui est intéressant, c'est que je me tue à répéter de pas prendre en compte l'opinion des gens par rapport à leur situation personnelle, car je sais très bien quand je donne un avis objectif ou subjectif. En l'espèce je m'efforce d'apporter des arguments objectifs (libre à vous de les démonter), au delà d'une simple opinion.

Par **Katharina**, le **03/10/2008** à **18:37**

[quote="doui":65oi2al4]Désolé mais tu n'as pas compris ce que je voulais dire.

Si tu étais resté vivre chez tes parents (je dis pas que c'était effectivement possible hein), tu n'aurais pas à payer un loyer, plus une multitude de surcoût engendré par le fait de vivre seul (ou à deux) plutôt qu'à 3 ou 4.

DONC tu (ou tes parents) aurais les moyens de payer l'inscription sans que tu sois obligée de contracter un emprunt.[/quote:65oi2al4]

Pour te répondre je n'ai absolument pas le choix de vivre ou pas chez mes parents. A Dunkerque les études de droit s'arrêtent à la L2, je devais forcément quitter ma ville pour ma L3 et la fac de droit la plus proche étant à 100km je devais forcément prendre un appartement. [ car sinon une heure de train matin et soir + 20min de métro + 15min de bus jusqu'à chez mes parents ] Et en cas de grève je n'imagine même pas. Donc ça ne concerne pas " la vie ", puisque mon déménagement est obligatoire pour les études, avec tous les frais qu'il engendre.

Et je rejoins la remarque de Murphys.

Par **doui**, le **03/10/2008** à **19:10**

je te signale que je n'ai pas posé de question, mais des hypothèses.

Tu réponds départ contraint, OK y a aucun problème pour moi et dans l'autre hypothèse y en aurait pas eu non plus (et si t'avais rien dit y aurait pas eu de problème pour moi non plus).

A partir du moment où quelqu'un apporte son témoignage en guise de preuve de son opinion (ce qui est une démarche volontaire), il faut se prêter au jeu du "contre-interrogatoire", sinon le témoignage n'a aucune force probante.

Maintenant on a tous les éléments, corrige moi si je me trompes (ou ne réponds pas si tu veux, mais dans ce cas on ne peut pas considérer ton témoignage):

- l'an dernier tu étais en L2, donc tu pouvais encore aller à Dunkerke, donc tu n'étais pas obligée de déménager (que tu l'ai fait quand même ne nous regarde pas dans le cadre du débat).

- cette année tu as déménagé en Savoie, ce qui t'as donné le statut de boursière, donc tu ne peux pas te plaindre du coût trop élevé de l'inscription.

- l'an prochain tu dis que tu n'auras plus le droit à la Bourse, là il faut donner des explications (frère plus étudiant, augmentation des revenus, déménagement des parents en Savoie ...)

Maintenant si ma présence, ou du moins mes méthodes, est manifestement indésirable sur ce topic, j'en resterai là (sauf si on m'interpelle, je réponds), mais je trouve que vous manquez sérieusement de rigueur pour des juristes ...

Par **akhela**, le **03/10/2008** à **19:26**

effectivement ceux à la limite de l'échelon 0 habitant hors des villes à unif se font avoir et oui ça représente un certain nombre de personne quand même. Les petits centres universitaires (comme Dunkerque si j'ai bien compris) sont utile car ils permettent, ne serait ce que pendant 2 ou 3 ans, de limiter le cout des études. Là où les profs déconnent c'est en exigeant des codes en masse pour les TP ou exams, ils crient eux-même à tout bout de champs pour de l'argent et ne tiennent pas compte des étudiants c'est assez minable (là je pense que sur ce point j'ai eu de la chance, en France on ne me demandait aucun support de cours - code ou livre - sauf le CP en L2 et le PCG en L1).

Pour la remarque plus haut sur la sélection en grande école : c'est faux, la sélection ne se fait que sur l'examen d'entrée pas sur le minerval car les banques prêtent l'argent dans ce cas à des taux assez faible (pour les écoles à peu près sérieuses au moins).

Pour comparaison avec un pays qui ressemble un peu à la France, en Belgique, les études sont plus chère (800€ de minerval, mais sans la sécu qui soit dépend des parents soit doit être payé en plus) en outre il faut être résident belge depuis au moins un an pour bénéficier d'une quelconque aide (ce qui exclu de facto les étudiants étrangers) et je n'ai pas entendu parlé d'aide au logement (par contre moins cher qu'en France). A côté, à l'ULB il fallait acheter en prime TOUS les supports de cours (les cours oraux ne suffisaient pas pour l'exam) ce qui double au moins le cout de l'année.

Le Lux où je vie maintenant le problème est différent, ici le salaire minimum c'est 1600€, un chauffeur de bus gagne 4000€ par mois. Et en plus même si je suis inscrit à l'unif, ma formation est un peu spécifique.

Par **doui**, le **04/10/2008** à **15:00**

[quote="akhela":1po5w1u6]effectivement ceux à la limite de l'échelon 0 habitant hors des villes à unif se font avoir et oui ça représente un certain nombre de personne quand même.

[/quote:1po5w1u6]

Attention, si tu habites près d'une petite univ (qui fait que L1, L2 par exemple) et que tu es alors juste au dessus de l'échelon 0, le fait de déménager (au moins de 30 km) te fais gagner des points donc te donne de facto (puisque tu étais juste au dessus) au moins l'échelon 0 donc tu ne te fais pas avoir.

NB: ce qui semble être le cas de Katharina (du moins en l'état des infos qu'on a).

Tu te fais avoir uniquement si malgré les points de distance tu es toujours à la limite de l'échelon 0, mais dans ce cas ça veut dire qu'avant de déménager, tu n'étais pas "juste au dessus" de l'échelon 0 (ou qu'entre temps d'autres facteurs ont changé), donc que tu peux supporter le coût de l'inscription.

Prenons l'exemple d'un couple habitant Dunkerke, ayant un enfant unique, et des ressources annuelles de 19 961 euros (juste au dessus de l'échelon 0 pour 0 points de charge). Cette personne ne se fait pas avoir, selon ton raisonnement, puisqu'elle habite dans une ville universitaire.

Maintenant imaginons que ne pouvant poursuivre en L3 à Dunkerke, l'étudiant décide de déménager à Lille.

Le barème devient, du fait qu'il a un point de charge : 22 180 euros donc il a la bourse, donc ne se fait pas avoir selon toi.

Maintenant, même situation, mais avec des revenus de 22 181 euros.

- A Dunkerke, il habite une ville universitaire, donc ne se fait pas avoir.

- A Lille, il se fait "avoir" selon ton raisonnement, car ses parents n'habitent pas une ville universitaire (de nivo L3) et il est juste au dessus de l'échelon 0. Sauf que ses parents gagnent +2 000 euros en plus, donc malgré qu'il se fasse avoir comme tu dis (et je n'ai jamais dit le contraire), il peut supporter le coût de l'inscription ...

Par **juliette**, le **04/10/2008** à **15:05**

Pour répondre à Doui:

- j'ai 20 minutes de bus puis 45 minutes de train.

- non mes parents ne peuvent pas faire 2 fois 100 km par jour pour me conduire et me rechercher.

- Oui je finis "que" 3 fois tard dans la semaine, mais alors ces 3 soirs là je dors dehors ?

Par **pipou**, le **04/10/2008** à **15:17**

quand on habite avec sa copine/ son copain, les frais ne sont-ils pas amoindris ? moitié logement, bouffe, factures etc ... ça doit "faciliter" un peu la vie, non ? surtout question solitude, maladie, on est moins seuls quand on est à deux ! Vous imaginez-vous seul(e), et assumer toutes ces dépenses par vous-mêmes ?

Par **doui**, le **04/10/2008** à **15:45**

[quote="juliette":3greq4mm]Pour répondre à Doui:

- j'ai 20 minutes de bus puis 45 minutes de train.

- non mes parents ne peuvent pas faire 2 fois 100 km par jour pour me conduire et me rechercher.

- Oui je finis "que" 3 fois tard dans la semaine, mais alors ces 3 soirs là je dors dehors ?[/quote:3greq4mm]

Ok mea culpa, j'avais mal compris ton message (juste comme ça tes parents n'auraient eu besoin de venir que le soir, le matin y a pas de problème de train) et si toutes tes connaissances vivant en dehors de chez leurs parents sont dans le même genre de situation, alors je veux bien m'incliner.

J'avoue ne pas avoir les mêmes références, puisque la majorité des gens que je connais habitent en Ile de France (où y a des fac de droit partout).

Par **Katharina**, le **04/10/2008** à **19:04**

[quote="doui":4vrerdy4]je te signale que je n'ai pas posé de question, mais des hypothèses.

Tu réponds départ contraint, OK y a aucun problème pour moi et dans l'autre hypothèse y en aurait pas eu non plus (et si t'avais rien dit y aurait pas eu de problème pour moi non plus).

A partir du moment où quelqu'un apporte son témoignage en guise de preuve de son opinion (ce qui est une démarche volontaire), il faut se prêter au jeu du "contre-interrogatoire", sinon le témoignage n'a aucune force probante.

Maintenant on a tous les éléments, corrige moi si je me trompes (ou ne réponds pas si tu veux, mais dans ce cas on ne peut pas considérer ton témoignage):

- l'an dernier tu étais en L2, donc tu pouvais encore aller à Dunkerke, donc tu n'étais pas obligée de déménager (que tu l'ai fait quand même ne nous regarde pas dans le cadre du débat).

- cette année tu as déménagé en Savoie, ce qui t'as donné le statut de boursière, donc tu ne peux pas te plaindre du coût trop élevé de l'inscription.

- l'an prochain tu dis que tu n'auras plus le droit à la Bourse, la il faut donner des explications (frère plus étudiant, augmentation des revenus, déménagement des parents en Savoie ...)

Maintenant si ma présence, ou du moins mes méthodes, est manifestement indésirable sur ce topic, j'en resterai là (sauf si on m'interpelle, je réponds), mais je trouve que vous manquez sérieusement de rigueur pour des juristes ...[/quote:4vrerdy4]

Je décide d'en rester là, tu es loin d'avoir tous les détails de ma situation pour pouvoir y porter

un jugement, et je ne tiens pas à en révéler d'avantage sur un forum. D'autant plus que ce sujet ne risque pas de faire évoluer les choses.

Par **jeeecy**, le **04/10/2008** à **19:07**

je crois effectivement qu'il faut arrêter d'étudier les situations personnelles sur ce post...

Par **akhela**, le **04/10/2008** à **21:20**

@ Doui, je me suis mal expliqué sur le "en dehors des villes universitaire" par cela j'entends en dehors du réseau de transport en commun fonctionnant jusque 20h de manière régulière (au moins un trajet par heure). Mais bon, le système de bourse avec ces paliers a ce problème qu'il existera toujours des personnes à la limite du palier, ce défaut n'existe pas dans un financement par prêt (en fait dans ce cas la limite est une limite de niveau scolaire, pas économique). Ton financement pourrait se faire par prêt publique si le principe de prêt privé te gêne.

Par **Katharina**, le **05/10/2008** à **11:45**

Coucou

Pour information ce soir sur M6 à 20h50 :

Capital : " de la maternelle à la fac : faut-il payer pour réussir ? Pas sûr que l'éducation soit accessible gratuitement à tous les enfants "

Par **juju20214**, le **05/10/2008** à **14:50**

[quote="juliette":2uno8unr]Je confirme ce que dis Katharina, les études c'est cher:  
Voila quelques unes de mes dépenses du mois de septembre:

- frais d'inscription
- frais de sécurité sociale
- un code civil à 36 euros
- un code du travail à 58 euros
- un code de commerce à 47 euros.

( je précise que j'ai acheté tous les codes dans leurs versions simples, sinon il fallait rajouter encore une dizaine d'euros pour le céderonm)

+ normalement je devrais encore acheter:

- un livre en droit du travail



- un livre en droit commercial

- un livre pour les contrats spéciaux

Comme un livre coute environ 35 euros faites le calcul ...[/quote:2uno8unr]

juliette

je trouve que as raison c'est trop chère

rien que l'inscription ma couté 403.57 euros

a sa il rajouter le loyer du studio= 384 euros/ mois

plus la caution qu'ils encaissent =384 euros /mois

la bouffe minimum =150/mois

l'escence ( la fac et a corté( corse) et j'ahabite a environ 1h30 de route)=100 euros /mois

plus l'achat des livres =

- précis droit administratif dalloz =36 euros

- précis droit civil: les obligation = 30 euros

etc....

quand ont fait le compte sa fais chère...

mais bon c'est la rençont de la gloire

Par **AllRight**, le **05/10/2008** à **15:00**

[quote="juju20214":2q8x34xg]

mais bon c'est la rençont de la gloire[/quote:2q8x34xg]

Pour ceux qui réussissent. Malheureusement, l'argent ne permet pas toujours de réussir plus facilement!